



Challenge URH - Enedis

2023

**Habiter décarboné :
l'électricité au cœur de la
transition énergétique
des bailleurs sociaux**

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



**Union Régionale
pour l'Habitat**
Les Hlm en Hauts-de-France

Habiter décarboné : l'électricité au cœur de la transition énergétique des bailleurs sociaux

La mise en œuvre de la **transition écologique** est un enjeu majeur des bailleurs sociaux. Le **Mouvement HLM est à ce sujet très actif et innovant** tant sur les aspects de production/consommation d'énergies renouvelables et bas carbone que de sobriété énergétique, ou de mobilités durables, afin d'anticiper les prochaines réglementations environnementales, d'apporter son concours à la lutte contre le dérèglement climatique et de lutter contre la précarité énergétique.

Afin d'encourager cette dynamique, de favoriser son développement et d'en faire bénéficier toute la communauté, **l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France (URH) et Enedis** ont souhaité proposer la réédition d'un **challenge** afin de valoriser les initiatives innovantes régionales des bailleurs sociaux.

Ce challenge est l'un des axes du **renouvellement du partenariat signé en octobre 2022** entre l'URH et Enedis et représente un axe fort de la convergence des plans d'actions des deux entités en faveur de la transition énergétique.

URH Hauts-de-France

L'URH Hauts-de-France est une association regroupant les **57 organismes de logements sociaux** de la Région Hauts-de-France ayant pour mission de **valoriser, coordonner, représenter, accompagner**, les acteurs du mouvement Hlm à l'échelle régionale et infrarégionale.

Depuis la première édition de ce challenge, le **contexte réglementaire en faveur de la réglementation écologique s'est accentué** aussi bien sur le pan européen (mise en œuvre du Green Deal, Loi Européenne sur le climat, Fit for 55, etc) que sur le plan national et régional (Programmation pluriannuelle de l'énergie réactualisée en 2023, Stratégie Nationale Bas Carbone, Loi climat et résilience, SRADDET, etc).

Afin d'accompagner au mieux le Mouvement Hlm régional, l'URH Hauts-de-France a adopté à la fin de l'année 2021 un plan stratégique pour les années 2022-2026 qui s'articule autour de quatre grands axes stratégiques, dont deux sont en lien avec le défi de la Transition écologique. **Ce qui met le défi de la transition environnementale toujours plus au cœur de l'action de l'association et des stratégies patrimoniales de ses adhérents sur ces prochaines années.** L'année 2023 sera donc très riche : tour bus écologique, recours et amplification du recours aux matériaux bio sourcés, nouveaux modes de constructions et de rénovations, mobilité douce, ville thermodynamique, les sujets ne manquent pas. L'URH a, entre autres, d'ores et déjà initié une étude qui doit aboutir à un plan régional de transition environnementale du parc de logement social en Hauts-de-France dont les résultats sont attendus dès juin 2023.

ENEDIS

Entrepreneur d'un territoire de projets en Hauts de France, Enedis est un **catalyseur de la transition énergétique et de la décarbonation** au travers de ses missions de service public. Le distributeur apporte son expertise sur les thématiques essentielles de la transition énergétique et contribue à la décarbonation des activités.

- **Accélération de la mobilité électrique**

Acteur clé du développement de la mobilité électrique, Enedis optimise le raccordement au réseau de distribution public les infrastructures de recharge indispensables au défi d'une décarbonation du secteur automobile. Enedis accompagne les porteurs de projets en leur permettant d'appréhender les évolutions et opportunités réglementaires et d'intégrer le plus en amont possible les bornes de recharge dans chaque opération d'habitat ou tertiaire, en particulier dans la mise en place de colonnes horizontales permettant la recharge des véhicules électriques des locataires.

- **Intégration des énergies renouvelables et développement de l'autoconsommation individuelle et collective**

95% des énergies renouvelables sont raccordées sur le réseau de distribution publique d'électricité. Enedis est donc au rendez-vous du développement de l'éolien, du photovoltaïque, de la méthanisation et de l'hydraulique qui sont autant de vecteurs énergétiques décarbonés. Pour les projets d'autoconsommation individuelle et collective, Enedis propose un accompagnement spécifique pour rendre possible la mutualisation production / consommation tout en bénéficiant de la sécurité du réseau.

- **Mise à disposition des données de consommations pour accompagner la rénovation thermique, par exemple**

Gestionnaire d'un réseau de distribution publique d'électricité, qui s'est numérisé et modernisé, Enedis est un véritable tiers de confiance dans la mise à disposition de données énergétiques pertinentes pour chaque projet (mesure de consommation avant/après ; priorisation des actions de maîtrise des énergies...) et travaille avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème numérique des territoires : bailleurs, collectivités, porteurs de projets, etc.

- **Accompagnement des opérations en neuf et en rénovation**

Enedis assure le raccordement, la mise en service des installations mais aussi, si nécessaire, le déplacement des ouvrages de distribution publique. Enedis intervient en amont, avec les porteurs de projets pour optimiser, planifier chaque opération et intégrer les aspects facilitant la transition écologique : mobilité, énergies renouvelables, sobriété énergétique, etc.

Projets ciblés

Les organismes devront mettre en valeur des opérations innovantes et montrer leur engagement dans la transition écologique et énergétique du parc de logements.

Avec en fil rouge l'utilisation de l'électricité décarbonée, le challenge porte sur des actions ou opérations de :

- Constructions neuves exemplaires
- Rénovation énergétique (isolation et recours aux matériaux bio sourcés),
- Développement des énergies renouvelables : autoconsommation collective / individuelle, etc.
- Maîtrise de la demande d'électricité
- Mobilité douce / Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)
- Utilisation des données de consommation / production
- Conduite du changement (locataires / personnel de l'organisme)

Candidature & sélection

Postulat de départ : « Pouvoir candidater en une heure ».

Composition du dossier :

- **Une vidéo de 3 minutes maximum** « avec son smartphone ».

Elle doit permettre de répondre aux questions suivantes :

*« Notre projet est de ... »
« Notre initiative est innovante parce que ... »
« L'intérêt pour nos locataires, c'est ... »*

« Si notre projet est lauréat, nous soutiendrons l'association... »

La bonne idée ? Valoriser les partenariats et les expériences, donner l'avis des locataires (en respectant le droit à l'image et les autorisations de diffusion) ...

- **3 ou 4 planches de diaporama contenant :**
 - La présentation de l'opération (visuel, ambitions, objectifs, etc.)
 - Les objectifs (quantitatif et qualitatif) de l'opération
 - Le planning prévisionnel

Critères de recevabilité des candidatures :

Les dossiers de candidatures devront respecter les critères suivants :

- Plusieurs dossiers peuvent être déposés par organisme
- L'objet du dépôt du dossier devra être en lien avec la transition énergétique autour de l'électricité et dans la liste évoquée dans la partie « projets ciblés »
- Être composé obligatoirement d'une courte vidéo et d'un diaporama comme précisé ci-dessus
- Comporter les autorisations de diffusion et d'utilisation notamment pour le dépôt des vidéos sur la chaîne *Youtube* de l'URH

Jury :

Au-delà d'Enedis et l'Union Régionale pour l'Habitat, un jury de partenaires pluridisciplinaires sera sollicité pour apporter un regard croisé sur les opérations : USH, FFB, ADEME, DREAL, Banque des territoires, Région, UTC Compiègne, CERDD, Polénergie, CD2E.

Critères de sélection :

L'ensemble des candidatures seront valorisées via les réseaux de communication des partenaires composant le jury.

Toutes les candidatures bénéficieront d'un accompagnement spécifique et d'une valorisation en termes de communication au sein des réseaux des partenaires du jury.

Le jury se prononcera sur la base de 5 critères :

- **Effet levier sur la transition écologique**
- **Intérêt pour les locataires**
- **Innovation**
- **Reproductibilité**
- **Aspects collaboratifs du projet.**

Le classement et les lauréats seront établis à partir de la moyenne des notes données aux différents projets par le jury, uniquement sur la base de l'analyse des vidéos et documents envoyés (pas de présentation orale prévue).

A la clé...

Pour tous les candidats :

- Un accompagnement technique spécifique sur les projets déposés du fait de leur spécificité de projets innovants
- Une mise à l'honneur des projets au sein des réseaux de communication de l'URH, Enedis, et auprès des partenaires de l'opération

Pour les trois organismes lauréats :

- Financement d'une association choisie par les organismes (3 prix à 1 000€)

Rétroplanning



Une remise de prix en présentiel sera envisagée au cours du 3eme trimestre 2023.

Aspects juridiques

Le participant est tenu au respect du règlement de concours et de la réglementation en général.

Acceptation du règlement du concours :

Le participant déclare autoriser l'URH et Enedis à diffuser la vidéo sur leurs supports de communication internes et externes dès lors que cette dernière a été réceptionnée par l'URH et Enedis pour participer au challenge.

L'utilisation des vidéos par l'URH, Enedis ou leurs partenaires, ne pourra se faire qu'à la condition de disposer d'une autorisation exploitation d'image (fixe ou animée) signée par toutes personnes apparaissant dans les vidéos (Annexe).

Exigences quant au contenu de la vidéo :

Le participant doit s'assurer que la vidéo ne constitue pas notamment :

- Une atteinte au droit de propriété intellectuelle d'un tiers
- Une atteinte au droit des personnes (notamment atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs...)

Pour mémoire, l'atteinte au droit à l'image est encadrée par les dispositions de l'article 226-1 du Code pénal. Il faut donc tenir compte du lieu sur lequel la vidéo est tournée, et du contexte (respect de la vie privée).

ANNEXE

Autorisation d'exploitation d'image (fixe ou animée) d'une personne

Je soussigné (e) : *(Nom Prénom)*

Demeurant à : *(Adresse complète avec CP et commune)*

Téléphone : *(Numéro de téléphone)*

autorise, à titre gratuit :

- *(Nom du bailleur social)* représenté par M/Mme....., dûment habilité,

ou

- la société.....ou M/Mme..... agissant au nom et pour le compte de *(Nom du bailleur social)*

à me **photographier / filmer** et à exploiter mon image, fixée sur tous types de supports lors du reportage réalisé.

le : *(date du reportage/tournage)*

à : *(lieu du reportage/tournage)*

Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées dans le cadre de la communication interne et externe de *Nom du bailleur social*, de l'Union Régionale Habitat Hauts-de-France et d'Enedis, nationale et internationale, pour leurs besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur leurs activités réciproques, **notamment dans le cadre du challenge URH-Enedis : « Habiter décarboné, l'électricité au cœur de la transition énergétique des bailleurs sociaux »**.

Cette autorisation concerne notamment le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire en tout ou partie les **photographies / films**, soit par *Nom du bailleur social*, Enedis ou l'URH directement, soit par l'intermédiaire de tout tiers ou organismes autorisés par leurs soins, dans le monde entier par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite (ce qui comprend les publi-reportages et les publi-rédactionnels qui sont des articles de publicité à présentation rédactionnelle, mais ce qui exclut les annonces presse), audiovisuelle, informatique (ondes, câbles, satellites, réseaux informatiques...), sur tous supports (pellicules, papiers, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD...), et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web intranet et internet, réseaux

sociaux, éditions graphiques sous toutes ses formes etc., tant dans le secteur commercial que non commercial, public ou privé, en vue de la réception collective et/ou domestique.

Cette autorisation concerne également le droit accordé à *Nom du bailleur social*, l'URH et Enedis d'exploiter, de reproduire et de diffuser, en tout ou partie, sur tous les supports et dans les conditions ci-dessus mentionnées les propos que j'aurais tenus dans le cadre d'une interview dûment commanditée par *Nom du bailleur social*, dans le cadre de leur communication interne et externe.

La présente autorisation est valable 20 ans à compter de sa date de signature.

Fait à , le

Date et signature, précédées de « bon pour autorisation »

ANNEXE 2